

**Règlement des Trophées de la Prévention
Institut des Politiques Locales
en partenariat avec Collecteam
Edition 2024**

SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

Institut des Politiques Locales, SAS au capital de 1.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro, dont l'établissement principal est situé 3 rue Albéric Magnard 75116 Paris, ci-après « IPL » organise, dans les conditions définies ci-dessous, Les Trophées de la Prévention en partenariat avec Collecteam qui a pour but de récompenser les collectivités locales mettant en place des actions de prévention en faveur de leurs agents.

MISSION DE L'INSTITUT DES POLITIQUES LOCALES

L'Institut des Politiques Locales vise à promouvoir les actions des collectivités locales au bénéfice des territoires et leurs habitants. Par la publication d'analyse et l'organisation d'événements, l'Institut des Politiques Locales agit afin de partager au plus grand nombre les actions menées par les collectivités locales dans l'intérêt commun.

MISSION DE COLLECTEAM

Depuis sa création en 2000, Collecteam s'est développée sur la base d'un concept fondateur : la spécialisation dans la protection sociale complémentaire. Son objectif est de sécuriser les régimes sociaux complémentaires de ses clients - entreprises et secteur associatif, organismes publics et collectivités territoriales - et de leur en offrir une gestion optimale. Collecteam regroupe 350 collaborateurs au service de plus de 7 500 employeurs.

DESCRIPTION DES TROPHEES DE LA PREVENTION

L'objectif des Trophées de la Prévention est la remise de trophées d'une à trois étoiles pour valoriser les actions entreprises par les collectivités locales en faveur de la prévention de leurs agents. Ils s'appuieront sur l'analyse des moyens de prévention (mise en place d'une équipe, d'un budget, d'experts, d'un élu dédié) et des actions mises en œuvre (plan annuel, formation, sensibilisation, communication, enquête, etc).

CANDIDATS

Le Concours est ouvert à toutes les collectivités locales (ville, agglomération, département, région) et les centres de gestion, représentées soit par le maire, le président ou le directeur général en exercice (ci-après « le Candidat ») qui aura répondu à l'appel à candidatures. La participation est gratuite.

Tout questionnaire incomplet et envoyé après cette date ne pourra être accepté par IPL.

La validation de ce questionnaire par le Candidat implique l'acceptation des dispositions du présent règlement.

DÉROULEMENT DES TROPHEES DE LA PREVENTION

L'appel à candidatures se déroulera pour l'édition 2024 du 1 juin au 31 août 2024.

Chaque candidat sera invité à s'inscrire via l'URL <https://www.institutpolitiqueslocales.org/trophee-prevention> en complétant un questionnaire de candidature dont un exemple est annexé au présent règlement.

Une grille d'analyse permet de mesurer en qualité et en quantité les moyens de prévention et les actions de prévention mis en œuvre par les Candidats. De cette grille découlera un score de prévention (1, 2 ou 3 étoiles).

En septembre, un jury se réunira et délibèrera afin d'attribuer les étoiles en fonction du score obtenu.

Le jury sera composé de membres de l'IPL, de Collecteam et d'experts de la prévention et des politiques en ressources humaines des collectivités locales.

Une cérémonie de remise des Trophées pourra être organisée. Les détails et le déroulé de cet événement seront explicités ultérieurement. La participation à la cérémonie sera gratuite.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Tout traitement des informations personnelles communiquées dans le cadre des Trophées de la Prévention est effectué sous la responsabilité de l'IPL. Les informations personnelles que l'IPL collectera dans le cadre des Trophées de la Prévention seront utilisées aux fins de participation aux Trophées de la Prévention.

Les données personnelles recueillies à l'occasion des Trophées de la Prévention sont nécessaires pour la participation et l'attribution des Trophées de la Prévention. Les informations communiquées dans le cadre de la participation aux Trophées de la Prévention seront enregistrées dans les fichiers de l'IPL répertoriant des données à caractère personnel.

Toutefois, l'IPL est autorisé par le Candidat à communiquer les données le concernant à son partenaire Collecteam, ainsi qu'à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion inhérents aux Trophées de la Prévention.

Les informations communiquées dans le cadre de la participation aux Trophées de la Prévention ne seront pas conservées au-delà du 31/08/2025 et uniquement pour les besoins des Trophées de la Prévention.

Par ailleurs, une exploitation commerciale des données communiquées pourra être mise en place à la condition que les participants aient coché dans le questionnaire d'inscription la case ad hoc « Êtes-vous d'accord pour transmettre vos coordonnées aux partenaires à des fins de prospections commerciales ? » Conformément au Règlement (UE) 2016/679 et à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78 (article 17), toute personne figurant dans ces fichiers dispose d'un droit d'opposition au traitement des données la concernant et d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des dites données, qu'elle peut exercer en écrivant à l'IPL, à l'adresse : contact@institutpolitiqueslocales.org

LIMITE DE RESPONSABILITÉ

IPL ne saurait être tenue pour responsable si, par suite d'un événement de force majeure ou indépendant de sa volonté, les Trophées de la Prévention devait être annulé, reporté ou modifié.

La responsabilité de l'IPL ne pourra être engagée si un Candidat fournit des informations inexactes ou incomplètes dans le questionnaire d'inscription annexé au présent règlement.

La participation aux Trophées de la Prévention implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des réseaux de communication au public en ligne notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. L'IPL ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

L'IPL ne garantit pas que son site internet institutpolitiqueslocales.org fonctionne sans interruption, qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

L'IPL ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnements, intervenus sous quelque forme que ce soit, et notamment de nature technique, dans le cadre de la participation aux Trophées de la Prévention ou de la détermination du(des) lauréat(s), si les participants ne parviennent pas à se connecter sur son site internet institutpolitiqueslocales.org, si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter (par exemple, si le Candidat possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques.

Les textes publiés sur le site institutpolitiqueslocales.org sont mis en libre disposition sous la licence Creative Commons « PPP » – Paternité – Pas d'Utilisation Commerciale – Partage des Conditions Initiales à l'Identique. Toutes les informations disponibles sur ce site sont diffusables à condition d'en mentionner la source comme suit « Source : institutpolitiqueslocales.org ».

LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent règlement est soumis à la loi française. À défaut d'un accord à l'amiable entre les parties, tout différend relatif à l'application, l'exécution ou l'interprétation du présent règlement sera soumis aux tribunaux de Paris.

ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les Candidats acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par l'IPL.

Fait à Paris, le 10 mai 2024.

Questionnaire des Trophées de la Prévention édition 2024
Institut des Politiques Locales
en partenariat avec Collecteam

INFORMATIONS GENERALES

Nom de la collectivité
Population légale (INSEE) de la collectivité
Fonction du représentant (maire, président, directeur général)
Nom du représentant
Prénom du représentant

CANDIDATURE

Présence d'une équipe dédiée : OUI / NON
Présence de personnels spécifiques (préventeur, médecin de prévention, etc) : OUI / NON
Présence d'un élu dédié : OUI / NON
Présence d'un budget dédié : OUI / NON
Mise en place d'un plan annuel de prévention : OUI / NON
Présence d'un suivi de la sinistralité : OUI / NON
Mise en place d'un réseau interne de conseillers de prévention : OUI / NON
Présence d'un service de médecine de prévention : OUI / NON
Mise en place de formations pour les Médecines de Prévention : OUI / NON
Diffusion d'un livret de sensibilisation à la prévention : OUI / NON
Diffusion d'un livret de sensibilisation et de bonnes pratiques en prévention : OUI / NON
Réalisation de campagnes de communication internes sur la prévention : OUI / NON
Réalisation d'enquête de Qualité de Vie au travail : OUI / NON
Mise en place d'actions de soutien aux aidants : OUI / NON
Financement à 100% de la PSC : OUI / NON

CONTACT

Civilité
Nom
Prénom
Titre / Fonction
E-mail
Numéro de téléphone fixe
Numéro de téléphone mobile
Adresse ligne 1
Adresse ligne 2
Adresse ligne 3
Code postal
Ville

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées l'IPL pour informer le candidat et traiter sa participation aux « Trophées 2024 de la Prévention ». En participant, vous confirmez avoir lu et accepté sans réserve le règlement.